



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 25 septembre 2019

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des
Services de l'Education nationale
du Puy-de-Dôme

Cité administrative
Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cédex

Objet :

Rendez-vous de carrière hors délais

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière a été modifié par un arrêté le 21 juin 2019.

Dans son article 6, il précise que "Par dérogation aux dispositions de l'article 6, l'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant au compte rendu des agents qui, **en raison de leur situation particulière, bénéficient d'un rendez-vous de carrière après la période initiale prévue** par le premier alinéa de l'article 3, est notifiée au plus tard le 15 octobre. Le calendrier de ce rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci. Le compte rendu de ce rendez-vous est notifié à l'agent qui peut, dans un délai de quinze jours calendaires, formuler par écrit dans la partie du compte rendu réservée à cet effet des observations."

D'après cet article ainsi que par la teneur des discussions entre la DGRH et nos élus nationaux, depuis le premier trimestre 2019, il serait possible, pour les personnels qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière l'année prévue, de pouvoir en bénéficier en début d'année scolaire suivante, ceci afin de ne pas léser les enseignants concernés qui sont en majorité des femmes.

Le SNUipp-FSU ne peut se satisfaire que des collègues qui n'auraient pas bénéficié d'un entretien de carrière reçoivent un « avis technique ». Nous vous demandons donc que pour des raisons de justice et d'équité, ces collègues puissent avoir un entretien de carrière en cette rentrée s'ils le souhaitent.

En conséquence, nous vous demandons donc que l'ensemble des collègues concernés soient contactés au plus vite afin qu'ils puissent décider de bénéficier d'un entretien de carrière pour la prochaine campagne de promotion.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU 63,
la secrétaire départementale,

Isabelle ROUSSY